



À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Formation

La taxe d'apprentissage c'est nous permettre de proposer une formation complète et diversifiée.

“ *La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour nos formations. Elle participe à la qualité de l'insertion professionnelle de nos étudiants par le biais des actions menées grâce à votre soutien.* ”



International

Le maintien de deux langues étrangères, des cours en anglais et un voyage de fin d'études.



Innovation

Une pédagogie innovante au service de nos étudiants. Une mise à jour continue de nos équipements mais aussi de nos logiciels.

Professionalisation

L'accès à la professionnalisation sous de nombreux aspects :

- une équipe d'intervenants professionnels;
- l'alternance pour la moitié de la promotion;
- le développement d'une Junior Agence de communication.





COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1

Pensez à vous adresser à votre organisme collecteur (OCTA). Il vous fournira un bordereau de versement.

2

Désignez notre UFR : Langues et Communication, affectataire de votre taxe d'apprentissage.

Code UAI : 0211317T

3

Afin de faire bénéficier la formation MASCI de l'intégralité de la taxe d'apprentissage. Veillez à bien renseigner le code RNCP suivant : 20058

4

Faites parvenir avant le 28 février 2017 le règlement à votre organisme collecteur.

Directement depuis le lien suivant :

<http://entreprises.u-bourgogne.fr/soutenez-l-ub/versez-taxe-apprentissage>

MERCI

Pour votre soutien à notre formation



CONTACTS

MASTER MASCI

Université de Bourgogne
UFR Langues et Communication
4 Boulevard Gabriel
21000 DIJON
Bureaux 166 et 170
Tel : 03 80 39 56 11

DIRECTION

Jean-Jacques BOUTAUD
Professeur des Universités
jean-jacques.boutaud@u-bourgogne.fr

CANDIDATURES, STAGES ET EMPLOIS

Secrétariat MASCI
karine.duthu@u-bourgogne.fr



MASCI Dijon



Junior Agence MASCI



www.junioragencemasci.fr

masci.u-bourgogne.fr

MASCI

Master en Stratégies de Communication Internationale

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

UBFC 
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ